



Centre de Pathologie Bichat

SELARL de Médecins pathologistes conventionnés HL

Daniel BADARO - Aïcha BEN LAKHDAR - Ruben BOUCHOUCHA - Sarah BRETON - Louise-Marie MBOUA TETKA

Réf : C-ACC-ENR-008

Version : 21

Applicable le : 18-11-2025

Fiche de prescription « FCU & HPV »

Page 2 sur 2

MODALITES D'ENVOI

Afin d'éviter tout retard dans le traitement de votre examen, nous vous remercions de bien vouloir déposer dans l'enveloppe T accompagnant votre prélèvement :

- Le **flacon** en y **inscrivant** visiblement vos **nom** et **prénom**.
- Cette **fiche de prescription** complétée.
- Votre **règlement** à l'ordre de : « **Centre de pathologie Bichat** ».
 - ☐ **25.00 € pour un FCU de dépistage**
 - ☐ **40.00 € pour un test HPV.**

Ou en cas de CMU, joindre une copie de **l'attestation de CMU, à jour des droits.**

Ou l'étiquette, dans le cadre du dépistage organisé.

Prière de ne pas nous adresser votre règlement par envoi séparé.

- Poster l'ensemble.

Vous n'avez pas besoin d'ordonnance pour le remboursement. Votre feuille de soins vous sera envoyée par courrier. Les résultats de l'examen seront directement adressés à votre médecin prescripteur.

L'absence de règlement entraîne une relance d'honoraires majorée des frais de dossier.

Dans le cadre de la mise en place du dépistage organisé du cancer du col, le centre de gestion s'assure de la bonne exécution du dépistage et du suivi.

- ☐ La patiente s'oppose à la transmission des données au centre de gestion.

HONORAIRES DES AUTRES EXAMENS

- ☐ 38.00 € pour un frottis endométrial.
- ☐ 36.00 € pour une biopsie simple ou un curetage endocervical.
- ☐ 44.00 € pour des biopsies multiples ou une biopsie simple avec un curetage endocervical.
- ☐ 43.00 € pour une biopsie exérèse (ex : un polype de l'endocol).
- ☐ 39.00 € pour une ponction mammaire unilatérale.